



Perfectionnements aux stylographes.

M. ARMANDO SIMONI résidant en Italie.

Demandé le 18 mars 1949, à 15^h 3^m, à Paris.

Délivré le 7 février 1951. — Publié le 21 juin 1951.

(Demande de brevet déposée en Italie le 18 mars 1948. — Déclaration du déposant.)

Cette invention a trait aux stylographes, plus particulièrement aux stylographes dont la plume est recouverte, à l'exception de sa pointe, par un manchon ayant la fonction de recouvrir et de protéger la plume.

La caractéristique essentielle de l'invention consiste en ce que la plume présente un premier contour rectiligne, suivie par une forme inclinée se terminant par la pointe, l'inclinaison de la deuxième forme étant telle qu'elle amène la pointe sur l'axe de la plume. Grâce à cette disposition, le stylographe peut être employé, soit la convexité de la plume tournée vers le haut fonctionnant dans ce cas comme stylographe normal à pointe flexible, soit la convexité tournée vers le bas, fonctionnant dans ce cas comme un stylographe pour copies multiples. Dans les deux positions, la pointe de la plume se trouve dans la même position, soit sur l'axe du stylographe.

Préférentiellement, le corps de la plume présente la même forme essentiellement demi-cylindrique que les plumes usuelles, mais la partie amincie antérieure est pliée à angle obtus vers l'axe, de manière que la pointe, convenablement redressée, est amenée sur l'axe du stylographe.

Cette forme particulière de la plume permet de réaliser des avantages considérables par rapport aux types connus.

La pointe de la plume sur l'axe du stylographe et le manchon de protection permettent une écriture plus rapide et plus parfaite. En outre, soit l'écriture calligraphique, soit celle à copies multiples, s'effectuent avec la même facilité et régularité, sans que le moindre embarras dérive à l'usage du fait de retourner le stylographe, son inclinaison restant constamment la même. L'écriture peut s'effectuer avec une pression sensible sans crainte de gâter la plume et sans une rigidité excessive de la pointe, tout en assurant une arrivée d'encre et un glissement parfaits.

Afin d'individualiser rapidement les deux posi-

tions d'écriture usuelle et à copies multiples, le manchon de protection de la plume peut être muni de repères convenables, ou bien l'on peut former à l'extrémité du manchon un biseau en bec de flûte, afin de rendre visible une partie du dos de la plume. Le biseau offre encore l'avantage de permettre une meilleure flexibilité de la pointe de la plume dans l'écriture usuelle et d'en permettre une rigidité appropriée dans l'écriture à copies multiples.

Le stylographe selon l'invention présente, outre l'avantage décrit ci-dessus, encore celui de permettre par rapport aux stylographes normaux à manchon de couverture de la plume, l'emploi de plumes de dimensions plus grandes, en particulier de dimensions correspondant celles des plumes employées dans les stylographes à plume découverte. Cela permet d'employer des encres stylographiques de type normal sans danger d'égouttement, en obtenant en même temps une meilleure flexibilité de la plume.

Le dessin ci-joint montre, à titre d'exemple, une forme schématique de réalisation de l'invention, où :

La figure 1 est une coupe axiale de la partie inférieure du stylographe;

Les figures 2 et 3 sont des vues frontales du stylographe du côté droit et du côté gauche de la figure 1;

La figure 4 est un détail à plus grande échelle de la plume;

La figure 5 montre une variante du manchon de protection.

1 indique le corps du stylographe, lequel se termine en bas par une partie 2 à surface extérieure conique, dans laquelle sont montés le support 3 de la plume, servant pour l'amenée de l'encre, et la plume 4. La plume présente un contour rectiligne 5 se raccordant avec une forme inclinée 6 se terminant par la pointe 7, qui vient ainsi se situer dans l'axe longitudinal A-A du stylographe.

La plume est recouverte, à l'exception de sa

pointe, par un manchon 7 qui est forcé sur la partie conique 2 du réservoir. Grâce à la disposition spéciale de la plume décrite ci-dessus, il est évident qu'il est possible d'écrire en maintenant la plume 4 tournée devant, comme dans les stylographes usuels, ou décalée à 180° par rapport à cette position, c'est-à-dire le support 3 tourné en avant. Dans la première position, la pression sur le papier produira une flexion de la plume permettant d'obtenir un trait réglable, tandis que dans la deuxième position la plume s'appuie contre le corps 3 et ne peut se plier. Il en résulte une plume très rigide, par exemple, pour l'écriture à copies multiples.

En vue de distinguer les deux positions ci-dessus, le manchon 8 est muni de repères consistant, dans l'exemple représenté, en des flèches 9 et 9', par exemple, de couleurs différentes, au-dessous desquelles la lettre F, en 10, désigne la position où la plume est flexible, et, du côté opposé, en 10', la lettre R désigne la position où la plume est rigide.

Dans la disposition décrite ci-dessus, le trou du manchon de protection, à travers lequel passe la pointe de la lame, doit avoir un diamètre suffisant pour permettre aux branches de la pointe de se plier dans la mesure voulue pour l'écriture calligraphique.

Selon la variante représentée à la figure 5, cette flexibilité est assurée en formant à la pointe du manchon un biseau en bec de flûte 11, qui, dans l'application du manchon, est situé au-dessus du dos de la pointe de la plume. Cette disposition offre encore l'avantage de réduire le diamètre du trou axial du manchon, en amenant le bord de la partie non biseauté tout près des branches de la pointe. Cela facilite non seulement l'écriture pour copies multiples, mais permet aussi d'utiliser le stylographe comme tire-lignes ou comme un stylographe à bille. Dans ce but, il suffit de faire tourner le manchon

en vue de lui faire entourer par la partie non biseauté les deux branches de la pointe du bec de plume.

Il est évident que par la construction décrite ci-dessus on peut employer des plumes de dimensions plus grandes que celles employées dans les stylographes à plume entourée par un manchon de protection connues jusqu'ici, ce qui permet d'utiliser des encres stylographiques normales ainsi que de proportionner au mieux le stylographe en vue d'éviter l'égouttement de l'encre.

RÉSUMÉ.

L'invention s'étend notamment aux caractéristiques ci-après et à leurs diverses combinaisons possibles :

1° Stylographe, dans lequel la plume est entourée, à l'exclusion de sa pointe, par un manchon de protection, caractérisé en ce que la plume présente un contour rectiligne suivie par une forme inclinée se terminant par la pointe l'inclinaison de cette forme étant telle qu'elle amène la pointe sur l'axe longitudinal du stylographe;

2° Le manchon de protection de la plume est muni de deux repères à 180° l'un par rapport à l'autre, l'un correspondant à la position pour laquelle la plume a sa convexité tournée vers le haut pour l'écriture calligraphique, l'autre tournée vers le bas pour l'écriture à copies multiples;

3° Le manchon de protection et la plume est muni à sa pointe d'un biseau en bec de flûte pour laisser découvert le dos de la pointe de la plume.

ARMANDO SIMONI.

Par procuration :

BERT & DE KERAVENTANT.

